Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203145-20251210-2025_55-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE LOUDEAC

COMMUNE DE
SAINT-MAUDAN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25/11/2025

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

L' an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN - M. Patrick ALLARD - Mme Delphine BELLEC – ADJOINTS – Mme Isabelle KERGROHENN – M. Daniel ANGER – M. Didier BOURGEOIS – M. Patrick GUILLORY - Mme Évelyne ALLANIC.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Patrick GUILLORY

Délibération 2025*55

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R 2121-9, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 octobre 2025 transmis à l'ensemble des membres est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le

Secrétaire de Séance
Patrick GUILLORY

Le Maire
Maryline JAOUEN

Pour copie certifiée conforme.